

Comment la CCMTGC recouvre-t-elle les coûts auprès d'autres organismes de bienfaisance enregistrés?

Aux côtés de Centraide United Way et PartenaireSanté, plus de 6 500 organismes de bienfaisance sont soutenus chaque année dans le cadre de la CCMTGC.

Centraide United Way Canada, à titre de gestionnaire de la campagne, est responsable de l'administration de celle-ci, y compris de la distribution des fonds à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés.

En 2025, afin de répondre aux demandes des équipes de la CCMTGC et des fonctionnaires de tout le pays qui souhaitent obtenir des précisions sur les frais de désignation, et dans un souci d'amélioration continue des systèmes pour plus d'efficacité, tous les dons versés à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés par l'intermédiaire de la CCMTGC seront désormais traités de manière centralisée à 100 %.

Chaque don entraîne des coûts directs liés au traitement, à la délivrance des reçus, aux communications, à la collecte de fonds et à la distribution. Pour recouvrer les coûts liés à ces dépenses directes, des frais de désignation de 19% s'appliquent sur chaque don désigné à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés.

Les frais de désignation ne s'appliquent pas aux dons versés aux bénéficiaires désignés de la campagne, soit Centraide United Way et PartenaireSanté. Cependant, les bénéficiaires désignés sont responsables de leur part des coûts liés à la gestion de la CCMTGC.

Bien que les dons destinés à un autre organisme de bienfaisance enregistré dans le cadre de la CCMTGC entraînent des frais de désignation, ce processus permet aux donateurs de mettre en place autant de dons récurrents qu'ils le souhaitent au profit des organismes de bienfaisance de leur choix et de les faire prélever sous forme de retenues égales et régulières à même leur paie.

La désignation reste une option privilégiée par de nombreux organismes de bienfaisance parce qu'elles leur évitent d'engager des frais de collecte de fonds et leur permet de recevoir un paiement direct en utilisant un minimum de leurs propres ressources, ce qui leur permet de réaliser des économies à long terme.

À l'avenir, si les donateurs ou les organismes de bienfaisance ont des questions au sujet de leurs désignations, ils sont invités à contacter designations@unitedwayeo.ca